

Lancement de la page Facebook de la Commission

La Commission des droits de la personne du Manitoba espère que vous « aimerez » sa page Facebook, qui sera lancée le lundi 13 février 2012.



« Au fond, les médias sociaux comme Facebook, c'est plus une forme de conversation et c'est justement pour cela que la Commission pense que c'est un excellent outil de communication »,

explique Dianna Scarth, directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Une des premières choses dont la Commission souhaite parler sur sa page Facebook, c'est de ses conférences jeunesse annuelles qu'elle organise pour la onzième fois et qui auront lieu en avril.

La Commission invite de plus jeunes élèves aux conférences de 2012 et elle étudie toutes les façons de le faire savoir. Cette année, pour la première fois, la Commission invite les élèves de la 7^e à la 9^e année. (Voir l'article de la page 2 : Conférence des jeunes sur les droits pour les élèves du premier cycle.) Les années passées, ce sont les élèves du secondaire qui participaient aux conférences jeunesse sur les droits de la personne.

Non seulement la page Facebook présentera des mises à jour sur les conférences jeunesse et parlera de projets relatifs aux droits de la personne, mais on y trouvera aussi, en évidence, les dates d'événements historiques, des nouvelles et des vidéos tournées ici, au Manitoba, ou ailleurs dans le monde, le tout se rapportant à ces droits.

« L'accent sera d'abord mis sur les jeunes sur cette page, mais il y aura beaucoup d'articles intéressants pour tous les groupes d'âge », poursuit M^{me} Scarth avant d'ajouter que la Commission veut établir des liens entre des personnes qui ont des intérêts similaires en matière de droits de la personne et fournir aux enseignants, aux élèves et étudiants, et au public en général une information pertinente.

Pour ceux qui ne sont pas familiers avec Facebook, c'est sur le mur que tout se passe. C'est là que l'on écrit des commentaires, que l'on affiche des vidéos et des photos, et que l'on pose des questions. On voit ce que ses amis affichent sur leur mur, et quiconque se trouve sur votre liste d'amis peut écrire un commentaire sur votre mur. Le mur de Facebook est donc un parfait endroit pour lancer des conversations.

N'hésitez donc pas à dire que vous aimez la page Facebook de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Les droits en question

Invitation à la conférence sur les droits lancée par Jerry Woods, président

On dit qu'il faut du temps pour faire évoluer les droits de la personne. Mais avons-nous encore beaucoup de chemin à parcourir?

J'ai l'immense plaisir de vous inviter, au nom de la Commission des droits de la personne du Manitoba, à participer à la conférence annuelle de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne (ACCCDP), qui aura lieu cette année à Winnipeg (Manitoba), du 17 au 19 juin 2012.

À cette conférence nationale seront examinés, en séances plénières et de groupe, les droits de la personne dont nous avons hérité ou que nous avons acquis récemment, et nous nous demanderons si nous touchons au but.

Il sera question, entre autres, des droits économiques et sociaux, de la discrimination systémique, de l'intimidation et du harcèlement, ainsi que de la prise en compte des problèmes de santé mentale. Parmi les nombreux conférenciers confirmés se trouvent Stuart Murray, Kevin Chief et Cindy Blackstock. Nous avons également le plaisir d'annoncer que le Dr Samantha Nutt sera notre conférencière principale et qu'une séance plénière sera consacrée au thème des droits de la personne et des médias sociaux.

Sachez, de plus, que notre réception de clôture aura lieu dans un très beau lieu historique, la Résidence du lieutenant-gouverneur du Manitoba. Notre hôte y sera l'honorable Philip S. Lee, C.M., O.M., Lieutenant-Gouverneur du Manitoba, ardent défenseur des droits de la personne.

Le site Web de la Conférence de 2012 de l'ACCCDP est en préparation et sera lancé début février. Consultez le programme une fois qu'il sera lancé et je suis certain que vous y verrez quelque chose qui vous intéressera.

Que vous représentiez le secteur public ou privé, des organisations communautaires ou l'ACCCDP, je vous encourage à assister à cette conférence et je me réjouis à l'avance de vous voir à La Fourche, lieu de rencontre de Winnipeg.

Inscrire à la conférence
ACCCDP 2012

Soutien des investisseurs
et d'autres partenaires

Êtes-vous intéressé dans le
Musée Canadien pour les
droits de la Personne?

La conférence jeunesse sur les droits s'ouvre aux élèves du premier cycle

Dressez-vous contre le racisme, l'intimidation et le harcèlement!

Depuis dix ans, la Commission des droits de la personne du Manitoba organise tous les ans des conférences jeunesse à l'intention des élèves de cycle supérieur. Cela va, cependant, bientôt changer.

« Les enseignants nous disent souvent que les élèves des années intermédiaires aimeraient nos conférences et gagneraient à y assister, et nous avons écouté », explique Dianna Scarth, directrice générale de la Commission. Résultat, pour la première fois, les conférences jeunesse, qui sont à la fois interactives et passionnantes, seront proposées aux élèves de la 7^e à la 9^e année.

D'après Mme Scarth, les jeunes élèves s'intéressent plus que jamais aux droits de la personne et participent à de nombreux projets dans ce domaine.

La Conférence des jeunes sur les droits reflétera cette mobilisation croissante et les ateliers populaires sont revisités pour un auditoire plus jeune, quand de nouveaux ne sont pas en préparation.



Il y a une nouveauté cette année, le Jeu des droits à un million de dollars. Toutes les questions portent sur les droits de la personne et les élèves ont les mêmes jokers que les concurrents du jeu télévisé Qui veut gagner des millions :

interroger le public, 50:50 et appeler un ami.

La Conférence des jeunes sur les droits aura lieu mi-avril à Shilo et à Winnipeg.

Avant les conférences, il y aura un projet pilote à la River Heights School, à Winnipeg. En février, les ateliers, nouveaux comme revisités, seront offerts aux élèves de 7^e année.

« Les enseignants de la River Heights School se sont mis en relation avec la Commission, ce qui nous a donné une parfaite occasion de mettre à l'essai nos nouveaux ateliers », ajoute Mme Scarth.

Conférence des jeunes sur les droits RÉSERVEZ LA DATE

La Commission des droits de la personne du Manitoba invite les élèves et les enseignants à la Conférence des jeunes sur les droits à Shilo – 17 avril 2012

ou

à Winnipeg – 19 avril 2012

Chaque école peut envoyer jusqu'à six élèves et un superviseur

Le gouvernement fédéral abolit la retraite obligatoire

Victoire majeure en matière de droits de la personne pour la population canadienne vieillissante

La Commission des droits de la personne du Manitoba se félicite avec la Commission canadienne des droits de la personne de la décision du gouvernement fédéral d'abroger les articles de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et du *Code canadien du travail* qui autorisent les employeurs à obliger des employés à prendre leur retraite arrivés à un certain âge, et ce indépendamment de leur capacité de s'acquitter des tâches de leur poste.

« On ne naît pas avec une date de péremption qui dit que nous ne sommes plus aptes à travailler après 65 ans », déclare David Langtry, président intérimaire de la Commission canadienne des droits de la personne. « La discrimination par l'âge est une discrimination, purement et simplement. »

L'abrogation des dispositions du droit canadien relatives à l'âge de la retraite obligatoire figurait dans la *Loi d'exécution du budget*, qui a maintenant reçu la sanction royale.

La Commission canadienne des droits de la personne demande depuis 1979 l'abrogation des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* relatives à l'âge de la retraite obligatoire.

Toutes les provinces et les territoires canadiens, y compris le Manitoba, mais pas le palier fédéral ni le Nouveau-Brunswick, ont aboli la retraite obligatoire. Bon nombre d'employeurs assujettis à la réglementation fédérale ainsi que la fonction publique fédérale l'ont abolie de leur propre initiative. À ce jour, il ne semble pas y avoir de réelles retombées négatives pour les employeurs, les pensions, la sécurité ou le cheminement de carrière.

Depuis plus de 25 ans, le Manitoba considère la retraite obligatoire comme une forme de discrimination par l'âge.

« Si votre milieu de travail relève de la compétence provinciale et que vous vivez au Manitoba, la retraite ne repose pas uniquement sur l'âge chronologique, mais en fait, sur la notion de capacité », explique Jerry Woods, président du Conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba, avant d'ajouter qu'en dehors de quelques exceptions prévues par la loi, comme le cas des universités ou de situations très particulières, si vous répondez aux exigences et aux conditions du poste, vous pouvez continuer de faire partie de la population active.

Alors que la génération du baby-boom vieillit, de plus en plus de Canadiens veulent continuer de travailler passé l'âge de la retraite, que ce soit pour des raisons personnelles ou financières.

Winnipeg fête le 30^e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs

À Winnipeg, la célébration du Mois de l'histoire des Noirs a été lancée en 1981 par la section locale de la Ligue nationale des Noirs du Canada. Au fil des ans, différentes organisations se sont vu confier l'honneur et la responsabilité d'organiser ces manifestations. Cette année, la Jamaican Association of Manitoba, Inc. parraine les activités organisées. Les manifestations sont ouvertes au public et tout le monde est bienvenu.

Pour en savoir plus sur les activités du Mois de l'histoire des Noirs, allez à : <http://bhmwinnipeg.blogspot.com/>